

Procès verbal du conseil d'école N°1 du Mardi 9 novembre 2021

Membres présents :

- Les enseignantes et enseignants : Mme BLANCHARD Claire (TPS-PS-MS), Mme NIVELLE-GONNORD Céline (GS-CP), Mme. Mailhe (CP-CE1), Mme ROUFFIGNAC Laëtitia (CE2-CM1), M. GONNORD Éric / Mme BESSONNEAU Sabine (CM1-CM2).

Les représentants des parents d'élèves : Mme CARRE Pauline, Mme Rabouan Fanny, Mme PENNEC Virginie

- M. BONNET, maire de la commune de St Hilaire La Palud
- Mme DESSET, adjointe chargée des affaires scolaires
- M. Rogoski, conseiller
- Mme BRÉMAUD, Déléguée départementale de l'Éducation Nationale

Étaient excusés :

- Mme PARIZOT, Inspectrice de l'Education Nationale
- Mme Le Borgne, Psychologue scolaire
- Mme ERHAT Maéva parent élu
- Mme NUNEZ : parent élu

Secrétaire de la séance : Mme Alice Mailhe

Compte-rendu réalisé par M. Gonnord Eric

1) Présentation de l'équipe de l'école et des parents d'élèves élus.

L'équipe enseignante souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'école.

- L'équipe pédagogique
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants de la commune
- Désignation d'un secrétaire de séance puis présentation de l'ordre du jour.

2) Les élections

Les élections ont eu lieu par correspondance le vendredi 08 octobre 2021.

Une seule liste s'est présentée et a été élue. Toutes nos félicitations.

Les familles recomposées ont reçu par voie postale le matériel de vote. Chaque famille a reçu le matériel de vote simplifié, avec les consignes et une enveloppe retour aux noms et adresses de l'école. Cela permet depuis cette mise en place d'obtenir un taux de participation plus conséquent.

Merci aux parents qui ont aidé à la mise en place des élections préparées dans de bonnes conditions.

2018-2019 : 58,67% 2019-2020 : 50,31 % 2020-2021 : 67,90%

Résultats 2021-2022 : 174 inscrits, 106 votants dont 13 bulletins blancs ou nuls soit 60,92% de participation.

Les parents élus titulaires sont : Mme CARRE Pauline, M. JAMET Stéphane, Mme MENANTEAU Élodie, Mme NUNEZ Virginie, Mme RABOUAN Fanny, Mme ERHAT Maéva (5), **Les parents élus suppléants** sont : Mme Ledoux Elodie, M. PELLEGRIN Jordan, Mme PENNEC Virginie (3)

3) Rappel du rôle du conseil d'école et des parents élus :

Composition du Conseil d'École

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation Nationale, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assiste avec voix consultative pour les affaires les concernant et en fonction de l'ordre du jour, toute personne dont la consultation peut être utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur l'organisation de la garderie dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire, établit quand nécessaire le projet d'organisation de la

semaine scolaire, donne son avis sur le projet d'école, donne son avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école (notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (À ce titre, il est consulté par le maire).

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et dont une fois obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures. A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, un au maire et aux membres du conseil d'école. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école aborde d'une part pour information les sujets relatifs à la vie de l'école (projet d'école, budgets de commune, suivi des travaux, comptes coopérative en bilans...) et d'autre part, lorsque nécessaire, il permet de prendre des décisions sur l'organisation de la vie scolaire.

Les parents d'élèves élus servent également d'intermédiaires entre les familles et l'école. Dans ce dernier cas, il est préférable d'aborder les sujets avec les personnes concernées en dehors du conseil d'école.

Un parent d'élève par classe est élu. En cas d'impossibilité, chaque parent titulaire élu peut alors faire appel à son suppléant pour le remplacer. Si des suppléants invités sont présents en même temps que leur titulaire, ils n'ont pas le droit de vote et sont présents en tant qu'observateurs.

Avant chaque conseil d'école, le directeur invite les membres du conseil d'école et leur soumet un ordre du jour.

L'objectif est de travailler en collaboration au bénéfice des élèves. Aussi, si la commune ou les parents d'élèves veulent ajouter un point particulier qui n'est pas à l'ordre du jour mais qui a sa place au conseil d'école, ils le proposeront au directeur qui l'ajoutera à l'ordre du jour.

4) Effectifs à la rentrée 2021-2022

L'école regroupe 2 classes de maternelle et 3 classes d'élémentaire sur deux bâtiments.

Cycle 1 :	TPS : 2	PS : 9	MS : 7	GS : 13
Cycle 2 :	CP : 15	CE1 : 14	CE2 : 23	
Cycle 3 :	CM1 : 15	CM2 : 14		

L'effectif de l'école est de 112 élèves. Il y aura l'admission de nouvelles inscriptions en novembre 2021

Pour les inscriptions, la mairie inscrit les élèves et passe ensuite le relais à l'école. Il est important que tous les documents nécessaires soient d'abord transmis à la mairie. L'école admet ensuite les élèves inscrits.

5) Le RASED

Prise en charge des difficultés des élèves :

- Différenciation dans les classes
- Le Rased composé de 2 personnes actuellement, une maîtresse E et une psychologue scolaire. Le Rased intervient sur 11 écoles, donc peu de disponibilités dans certaines écoles. Ce dispositif est plutôt dédié aux élèves les plus fragiles. Priorité est donnée au cycle 2 (directives nationales) en lecture et en maths. L'aide apportée se passe 1 ou 2 fois par semaine suite à un contact soit par l'enseignant en charge de la classe, soit par les parents (après en avoir informé l'enseignant). Plaquettes d'informations disponibles dans l'école pour plus de renseignements. Il faut qu'il y ait difficulté scolaire pour que le réseau d'aide intervienne. Pour les difficultés plus personnelles des familles, le RASED n'interviendra pas forcément.
- Projet personnalisé selon les besoins des élèves (PAI, PPS, PPRE, APC, RASED, équipe éducatives, besoin AESH...)
- AESH pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap. 1 AESH travaille dans l'école.

6) Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est issu du règlement départemental et a été mis à jour en novembre 2021.

Le règlement a été voté à l'unanimité par les membres du conseil d'École.

Tous les objets dangereux ne sont pas cités, mais l'écharpe en fait partie. L'information est donnée aux nouvelles familles lors de l'inscription et lors des réunions de rentrée.

7) Actions pédagogiques menées et envisagées prévues dans le cadre du projet d'école

Des projets sont prévus mais ils sont susceptibles d'évoluer en raison des protocoles et contraintes sanitaires.

- **Échanges intergénérationnels** sont reportés pour le moment avec « les Glycines » (la maison de retraite du village) et les « Petits canaillous » (le RAM)
- **Piscine pour les CP-CE1** à partir du mardi 14/09/2021 jusqu'au 19/10/2021 et pour les Gs-Cp du jeudi 27/01/22 au 03/03/22 et du 10/03 au 31/03.
- **Patinage pour les Ce2-Cm1 du 03/01/2022 au 11/02/2022 à Niort.**
- **Kayak pour les élèves de CM1-CM2** : 6 séances auront lieu à la base du Lidon (du 02/05 au 20/05)
- **USEP** : classes de GS-CP, CP-CE1, CM1-CM2 : 3 rencontres sont prévues au cours de l'année pour chaque cycle (classe de GS/CP : Usep'athlon et basket, CP/CE1 Usep'athlon et rugby et CM1/CM2 : taekwondo).
- Inscrit dans le projet 2024 pour les JO. Objectif : organisation par les élèves de cycle 3 d'une rencontre sportive rassemblant les élèves de tous les cycles. Echange avec d'autres écoles du marais.
- **Le projet « Orchestre à l'école »** (conduit sur 3 ans) continue pour les CE2, CM1 et CM2 en partenariat avec le Conservatoire de musique de Niort. Les enfants seront initiés à la pratique d'un instrument à vent par deux professeurs du conservatoire par séances de travail hebdomadaires de 2 heures (seuls les 30 élèves de CM apprennent la pratique instrumentale par manque d'instruments). Les ce2 bénéficient de l'intervention d'un professeur du conservatoire pour des percussions corporelles et chorale.
- **Spectacle avec la ligue de l'enseignement « Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler »** : 30 novembre
- **Bibliothèque municipale** : fréquentation pour toute l'école de la bibliothèque municipale avec prêt de livres.
- **Projet Cinéma** : à l'initiative des enseignants et en partenariat avec le Cinéma de la Venise Verte de Saint-Hilaire la Palud et la mairie. Plusieurs séances sont prévues dans le courant de l'année. Ce projet est financé par une subvention de la mairie.
- **Projet Nature et Transition « Agissons ensemble pour l'environnement et la biodiversité » avec des animations autour de l'arbre, les animaux du sol et aquatiques en partenariat avec la mairie et l'Apem.**
- **Projet jardin** avec Mathieu Guillot, qui est mis à disposition par la commune pour s'occuper des différents jardins. Mise en lien avec la cantine et leur consommation.

La mairie est heureuse que le lien soit fait entre le projet mis en place par la mairie avec la commission culture et l'école. Les parents sont invités à la prochaine réunion.

Les représentants soulignent que ces réunions ont lieu lors de créneaux durant lesquels les parents ne sont pas disponibles.

M. le Maire souligne le fait qu'une mise au point entre la diététicienne, le cuisinier et le jardinier a été nécessaire afin que les récoltes soient utilisées au maximum.

Certains parents ont demandé s'il était possible de déjeuner à la cantine ce vendredi 12 novembre.

Un projet est en discussion : désir de mettre en place un repas ou un menu fait par les enfants.

Un menu est élaboré et validé en commission par la nutritionniste et les différents protagonistes.

Cependant, le menu est susceptible de changer en fonction des récoltes.

- Travail également sur les déchets : ce projet permet de prolonger ce travail.
- **Projet Cirque en Scène** en mars et avril : **faire vivre aux élèves des expériences motrices et sensibles par le biais du cirque, les participants apprennent à se découvrir, se dépasser, s'approprier ou se réapproprier leur corps et celui de l'autre, se faire confiance...**
- **Labellisation Génération 2024.**

8) Exercice du « Plan Particulier de Mise en Sûreté »

- Un rappel général du dispositif mis en place est donné. *La posture VIGIPIRATE « Automne Hiver 2020 — Printemps 2021 » active depuis le 26 octobre 2020 est adaptée pour renforcer la sécurité des bâtiments publics avec une attention particulière sur les établissements scolaires.*

Rappeler les consignes quotidiennes (accueil) Il est important de souligner que la vigilance doit être de tous les jours et que c'est avec le concours de chacun que ces mesures peuvent être appliquées.

Présentation du PPMS de l'école :

Au moins 2 exercices de sécurité à réaliser 1 exercice risque majeur/1 exercice « attentat-intrusion » (précautions à prendre avec les plus jeunes)

L'exercice 1 a eu lieu le **12/10/2021** : un individu suspect rôde autour des écoles. Les élèves doivent s'enfermer. Tout s'est bien déroulé. Tous les élèves ont pu réaliser cet exercice avec sérieux et efficacité.

Le premier exercice d'alerte incendie a eu lieu le **7/09** et le prochain aura lieu le **6/12**. Un travail en EMC est effectué à chaque exercice.

Il est rappelé que si quelque chose devait arriver, les parents ne doivent pas venir chercher leurs enfants.

Actuellement, le niveau est repassé au niveau 2. Rappel des consignes liées à ce niveau.

En cas de fermeture : présentation du plan de continuité pédagogique (mise en place d'un padlet par classe). Une communication par mail sera assurée et/ou appel hebdomadaire sera effectué si besoin par l'enseignant pendant les heures de classe.

Avant les vacances, la garderie a souhaité se mettre en accord avec l'école et mettre en place les mêmes gestes barrières.

En maternelle, différentes idées ont été mises en place, notamment pour l'entrée des enfants.

9) Bilan du partenariat avec la municipalité

Nous tenons à souligner les bonnes relations entre la Mairie et l'école. Nous remercions les représentants municipaux pour leur disponibilité qui permet des échanges constructifs dans l'intérêt des enfants. Tout se passe bien avec la mairie, ce qui est agréable. Nous les remercions chaleureusement.

Rappel sur les règles de vie et les mesures disciplinaires : Une réunion a eu lieu durant les vacances avec les agents, afin d'échanger sur le cadre et la discipline et d'harmoniser les discours entre enseignants et personnels de mairie.

a- Budget 2021

- Le budget alloué par la commune à l'école est voté en mars. Il s'agit d'un budget civil. Pour l'année 2021 la somme allouée s'élève à 5500 € (École) + 2200 € (transports) + 800 € (cinéma de la Venise verte).
- Enveloppe pour la maintenance des instruments
- Frais de téléphone, d'affranchissement, pharmacie, entretien des locaux, caisses PPMS.

En ce qui concerne les budgets, Mr le Maire souligne que lors de spectacles et autres déplacements, l'objectif est de joindre plusieurs communes afin de limiter les coûts. Cependant il est tout de même nécessaire de prendre en compte les contraintes sanitaires.

b- Travaux

L'équipe pédagogique tient à remercier la commune et les agents municipaux (Pascal Sallé, Didier Chapelet, Mélissa Puaud, Nadine Perret, Chrystelle Gaillard, Dalila Sallé, Ludivine Pinson et Jocelyne Blais) pour les travaux réalisés, pour l'entretien, pour leur présence et l'investissement quotidien.

- Travaux réalisés durant l'été et travaux dans le cadre de l'investissement :

Peinture préau élémentaire, nettoyage des deux cours, réparation des fuites, peinture façade en élémentaire, isolation d'un bâtiment en maternelle (Gs-Cp), Modification des rideaux afin d'éviter la dangerosité.

- Demandes de travaux renouvelés ou nouveaux travaux

- Etagères dans le bureau de direction et réfrigérateur

10) Bilan Financier de la coopérative scolaire

L'ensemble des enseignants tient à remercier les parents d'élèves pour leur investissement et pour les bénéfices réalisés et reversés à l'école.

Solde et dépenses

Le crédit agricole reste la banque attachée à cette association. L'école continue son adhésion à l'association loi 1901 : l'USEP.

Cette coopérative scolaire existe grâce aux dons des familles. Elle permet de payer les sorties scolaires et spectacles, les séances pour le cinéma, la photographie scolaire, la cotisation USEP, l'assurance de l'école, quelques livres, des goûters Usep, du matériel dans le cadre de nos projets...

SOLDE à la rentrée 2021 : 1461€

Dépenses depuis la rentrée 2021 : 37,98 €

Recettes depuis la rentrée 2021 : 1327 € (dons des familles)

SOLDE au 07-11-2021 : 2750,62€

Dépenses et rentrées prévisionnelles : Photographie scolaire, Cotisation assurance MAIF, plusieurs sorties au cinéma, partenaires génération 2024, l'USEP...

11) Informations diverses

- Marché de Noël le 27/28 novembre → confection d'objets jusqu'au 26 novembre
- Spectacle de Noël aux enfants de l'école de St Hilaire La Palud le vendredi 12 décembre financé par l'APEM sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires.
- Pour le moment pas de projection de sortie de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.

La secrétaire de séance

Alice Mailhe

Le président de séance

Eric Gonnord